

éducation pour toutes et tous
– maintenant!

Association «Éducation pour toutes et tous – maintenant!»
c/o SSP/VPOD
Birmensdorferstr. 67
8036 Zurich

Au Conseil fédéral
Au Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM)
Au Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)
A la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)
Aux directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique

Zurich, le 8 mars 2022

Lettre ouverte

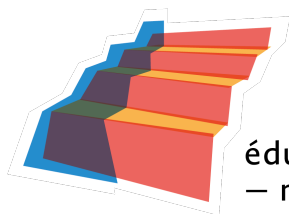
Ouvrir immédiatement l'accès à l'école et à la formation aux enfants et aux jeunes ukrainiens qui ont fui leur pays

Monsieur le Président de la Confédération,
Mesdames les Conseillères fédérales, Messieurs les Conseillers fédéraux,
Madame Christine Schraner Burgener, Secrétaire d'Etat et directrice du SEM,
Madame Martina Hirayama, Secrétaire d'Etat et directrice du SEFRI,
Madame Silvia Steiner, présidente de la CDIP,
Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs cantonaux de l'instruction publique,

Des centaines de milliers de personnes fuient la guerre en Ukraine. Nous soutenons le plan du Conseil fédéral d'accueillir de manière non bureaucratique les personnes qui ont fui l'Ukraine pour se réfugier en Suisse et de leur accorder une protection étendue.

La plupart des personnes exilées sont des femmes et des enfants. Dans les explications données et dans les préparatifs entrepris jusqu'à présent par la Confédération et les cantons, un thème important n'a encore guère été abordé: la scolarisation des enfants et l'accès à la formation pour les jeunes. Il est maintenant hautement prioritaire de planifier rapidement la manière d'organiser et de concevoir la scolarisation et l'accès à la formation pour ces personnes qui ont fui l'Ukraine.

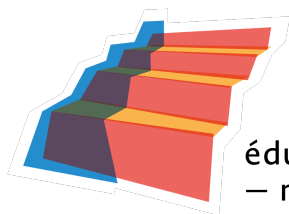
Nous invitons le Conseil fédéral, en collaboration avec la CDIP, à élaborer rapidement un concept pour la scolarisation et l'accès à la formation des enfants et des jeunes exilés ayant fui l'Ukraine, sur lequel les cantons pourront s'appuyer.



éducation pour toutes et tous – maintenant!

De notre point de vue, un tel concept doit comprendre les **éléments-clés** suivants:

- Lorsque des enfants en âge de scolarité sont hébergés de manière décentralisée chez des particuliers ou dans des communes, la commune de résidence doit garantir une **scolarisation rapide dans l'école ordinaire**. Cette scolarisation doit être accompagnée par un enseignement complémentaire sous forme de cours intensifs d'allemand / de français / d'italien comme deuxième langue. Un nombre supplémentaire d'enseignant-e-s doit être recruté à cet effet.
- Dans les communes accueillant un grand nombre d'enfants exilés ukrainiens en âge de scolarité, l'école ordinaire peut aussi mettre en place des **classes d'accueil**, pour pouvoir rapidement enseigner à ces enfants la langue locale et – en cas de séjour prolongé en Suisse – pour les préparer à passer aussi vite que possible dans une classe ordinaire. La scolarisation dans les classes d'accueil peut être facilitée par le concours d'enseignant-e-s et de bénévoles ukrainophones participant à l'enseignement au sein de ces classes pendant quelques heures par semaine. Ce concept avait déjà fait ses preuves pour les enfants albanophones du Kosovo durant les années 1999 et 2000. Il convient, en revanche, d'éviter une scolarisation dans des classes isolées et séparées, à l'intérieur des centres d'hébergement collectifs.
- Il faut permettre aux jeunes exilés ayant dépassé l'âge de la scolarité obligatoire d'accéder aux **cours de langue** et aux **offres de formation** proposés actuellement par «**l'Agenda Intégration Suisse**», ainsi qu'aux **offres passerelles** et aux **années de préparation à la formation professionnelle**. Cela permet de poser les bases pour qu'ils puissent, s'ils restent plus longtemps, accéder rapidement à la formation professionnelle.
- **Les écoles du degré secondaire post-obligatoire et les hautes écoles** doivent permettre aux personnes exilées disposant d'une bonne capacité d'apprentissage et d'une formation préalable appropriée d'être admises sans obstacles bureaucratiques. Ces personnes devraient être soutenues dans l'apprentissage de la langue nationale et bénéficier d'un coaching pendant une phase transitoire.
- Les **moyens financiers** nécessaires à toutes ces mesures doivent être mis à disposition. Les cantons doivent allouer des crédits afin de financer les cours de langue nécessaires (allemand / français / italien comme deuxième langue), les classes d'accueil supplémentaires nécessaires, les places nécessaires dans le cadre des offres passerelles post-obligatoires (pour la préparation à la formation professionnelle et pour l'accès aux écoles du degré secondaire post-obligatoire et aux hautes écoles). La Confédération doit octroyer le forfait d'intégration aux cantons également pour les personnes ukrainiennes exilées. Il convient aussi de clarifier la manière de soutenir le financement de la formation professionnelle, de la formation dans les écoles du degré secondaire post-obligatoire et de la formation dans les hautes écoles par le biais de l'aide sociale et des bourses d'études.



éducation pour toutes et tous – maintenant!

- Les cantons et les hautes écoles pédagogiques doivent aussi veiller à assurer un **soutien spécialisé**. Les autorités scolaires, les directions d'école et les enseignant-e-s ont besoin de conseils, de formations continues et d'échanges professionnels sur des questions telles que la scolarisation, l'apprentissage de la langue du pays, la gestion du stress et des traumatismes liés à la guerre, la thématization de la guerre dans les écoles, etc. Les services cantonaux spécialisés et les hautes écoles pédagogiques doivent rapidement mettre en place ce soutien et mettre à disposition les moyens financiers nécessaires.

Motifs:

- Les enfants et les jeunes qui sont été arrachés brusquement à leur environnement en raison de la guerre n'ont pas seulement besoin d'un hébergement et de nourriture. Ils ont aussi besoin de pouvoir **accéder** aussi rapidement que possible à la **formation** et de pouvoir **retrouver une vie quotidienne adaptée à leur âge**.
- La **Constitution fédérale et la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant** exigent que l'on accorde à tous les mineurs un enseignement primaire gratuit - et ce immédiatement et sans délai d'attente. Conformément au Pacte des Nations Unies relatifs aux droits sociaux, le droit à l'éducation s'applique également aux adultes.
- Les mesures de formation coûtent de l'argent. Le fait **d'investir** rapidement **dans la formation** de personnes exilées n'est pas seulement indiqué pour des raisons humanitaires, mais également parce qu'un tel investissement permet de réduire à long terme les coûts résultant d'éventuelles lacunes de formation et d'une dépendance de l'aide sociale.
- Les écoles assumant les tâches nécessaires ont besoin d'un **soutien financier et spécialisé** pour que les enfants et les jeunes puissent bénéficier d'offres de formation de qualité.
- Les mesures proposées ci-dessus peuvent également être mises en œuvre par la Suisse en cas d'arrivée d'un nombre élevé de réfugié-e-s. C'est ce que nous montre **l'expérience vécue avec les mesures de formation appliquées par la Suisse pendant la guerre du Kosovo en 1999 et 2000 ainsi que lors de la forte immigration de personnes exilées en Suisse durant les années 2015 et 2016**, période durant laquelle la Suisse et son système éducatif ont accueilli chaque année près de 40'000 réfugié-e-s. Les expériences faites à cette époque constituent une bonne base pour faire face aux tâches qui se présentent aujourd'hui. Dans tous les cantons, il existe déjà des offres d'accueil et de formation pour les nouveaux et nouvelles migrant-e-s allophones



éducation pour toutes et tous – maintenant!

arrivant en Suisse. Il est maintenant possible d'étendre à nouveaux ces offres. Pour l'élaboration du concept évoqué et sa mise en œuvre dans les cantons, il faudrait activer le réseau spécialisé de la CDIP des délégué-e-s cantonaux à l'éducation interculturelle.

L' Association «Éducation pour toutes et tous – maintenant!» est une coalition composée du Syndicat suisse des services publics (SSP), de l'Union des étudiant-e-s de Suisse (UNES) et de Solidarité sans frontières (Sosf) ainsi que de nombreuses autres organisations non gouvernementales actives dans le domaine de la formation pour les exilé-e-s. **Nous sommes convaincus que le système éducatif suisse – c'est-à-dire les autorités scolaires, les directions d'écoles et les enseignant-e-s – est en mesure d'offrir un accès rapide à la formation aux enfants et aux jeunes d'Ukraine.** La condition préalable est que la Confédération et les cantons élaborent rapidement de bonnes conditions-cadres et offrent aux écoles mandatées le soutien financier et spécialisé nécessaire.

Nous sommes prêts à discuter avec vous et à participer à l'élaboration de concepts appropriés en vous soutenant par notre expertise dans ces questions.

Veuillez agréer, Monsieur le Président de la Confédération, Mesdames les Conseillères fédérales, Messieurs les Conseillers fédéraux, Mesdames les Secrétares d'Etat, Madame la Présidente de la CDIP, Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs cantonaux de l'instruction publique, l'expression de notre très haute considération.

Johannes Gruber, SSP

Sabine Zurschmitten, UNES

Sophie Guignard, Sosf

Copie:

Médias de Suisse